

# Le tour du monde de 80 façons La vérité sur la délocalisation



## De nouveaux acteurs sur la scène mondiale

À l'ère de la mondialisation, les économies nationales sont liées les unes aux autres par des échanges commerciaux et par des investissements directs étrangers (IDE). Les marchés de biens et de services ne sont plus confinés aux frontières nationales. De nos jours, le marché est d'envergure mondiale. Cette évolution touche aussi de plus en plus le marché du travail. Lors du choix d'un site approprié pour la production de certains biens ou services, les entreprises peuvent chercher sur toute la planète où trouver le facteur de production «travail» au prix le plus avantageux pour la qualité requise. Cette situation renforce à son tour la concurrence entre les travailleurs. Et avec l'intégration rapide de grandes économies émergentes, principalement la Chine et l'Inde, dans le marché mondial, les travailleurs européens se trouvent en compétition sur un marché qui a doublé de taille en l'espace d'une décennie.

**L'économiste américain du travail, Richard Freeman, emploie le terme de «great doubling» (grand doublement) du marché du travail mondial pour définir l'arrivée et l'intégration rapide des grandes économies émergentes, telles que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.**

## Mesurer la délocalisation

Il n'est pas étonnant que naissent ainsi des incertitudes quant à la sécurité de l'emploi. Mais la crainte d'un déplacement massif d'emplois des pays européens à hauts salaires vers des pays à bas salaires est-elle vraiment justifiée? Même si les cas les plus spectaculaires de délocalisation retiennent l'attention des médias et sont parfois bien documentés, il est difficile de trouver des données fiables sur l'ampleur du problème. Il n'est donc guère aisé de déterminer dans quelle mesure il s'agit d'une tendance progressive d'importance majeure ou d'un phénomène limité dans le temps et à certaines zones géographiques. Eurofound a analysé

**Créé en 2002, l'Observatoire européen des restructurations enregistre toutes les annonces de restructurations prévues par des entreprises dans les 27 pays de l'UE et en Norvège entraînant la perte ou la création de plus de 100 emplois.**  
[www.eurofound.europa.eu/emcc/erm/index.htm](http://www.eurofound.europa.eu/emcc/erm/index.htm)

les informations recueillies sur des cas de délocalisations enregistrés entre 2003 et 2006 par son Observatoire européen des restructurations (ERM). L'ERM est actuellement la seule source à fournir des données quantitatives sur les restructurations et les effets exercés par celles-ci sur l'emploi, y compris les cas de délocalisation (tout en admettant la nature et les limites des données utilisées).

## L'ampleur du problème

Durant la période de quatre ans (2003-2006) couverte par l'ERM, les délocalisations ont représenté environ 10% des cas de restructurations impliquant des pertes d'emplois et 8% des pertes d'emplois annoncées. Sur les 3 475 cas enregistrés pendant cette période, 356 concernaient des entreprises relocalisant des activités existantes au-delà d'une frontière nationale vers un autre pays. Au total, près de 200 000 emplois ont été ainsi «délocalisés». En comparaison, l'ensemble des activités de restructuration annoncées par les entreprises au cours de la période en question a causé la perte de plus de 2,4 millions d'emplois. Il est assez étonnant qu'aucune tendance à la hausse des délocalisations n'a été relevée durant les quatre ans de la période examinée.

**La délocalisation n'est pas le «tueur d'emplois» numéro un en Europe. Seulement 8% des pertes d'emplois enregistrées entre 2003 et 2006 étaient imputables à des entreprises qui avaient décidé de déplacer des activités vers un autre pays.**



## Quels types d'emplois sont perdus?

Il ressort des chiffres mentionnés ci-dessus que les migrations d'emplois vers d'autres pays ne constituent pas la cause principale, ni même une cause majeure des pertes d'emplois dans l'UE. Cependant, les données de l'ERM révèlent également des différences entre pays et entre secteurs. Les pourcentages de pertes d'emplois enregistrés par l'ERM et attribuables aux délocalisations varient d'environ 25% au Portugal et en Irlande à moins de 5% aux Pays-Bas et en Belgique. Un examen des secteurs concernés montre que les délocalisations jouent un rôle plus important dans les secteurs de haute et moyenne technologie que dans les secteurs de faible technologie. Le secteur affichant les plus fortes proportions de pertes d'emplois imputables aux délocalisations dans l'UE (un sur quatre du total) a été celui des banques et des assurances, un secteur de services employant généralement une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les pertes d'emplois causées par la délocalisation sont relativement moins importantes dans les industries de base comme le textile et le vêtement. Là aussi, on peut observer de grandes variations entre les pays dans la concentration sectorielle. Dans des pays comme l'Allemagne et le Portugal, environ 50% des emplois perdus en raison de délocalisations concernent l'industrie automobile. En Finlande, les pertes d'emplois causées par des délocalisations se concentrent surtout dans le secteur des appareils électriques, tandis qu'au Royaume-Uni, 60% des pertes d'emplois par délocalisation concernent le secteur des banques et des assurances.

**La moitié de tous les emplois délocalisés viennent du secteur de l'industrie et de la production manufacturière. L'autre moitié concerne des activités de services, telles que des centres d'appels et des services administratifs et comptables.**

## Que sont devenus tous les emplois délocalisés?

Plus de 85% de tous les emplois délocalisés de l'UE-15 ont été relocalisés soit en Asie, soit dans les nouveaux États membres, en proportions à peu près égales dans chacune de ces régions. Ici également, des différences sont clairement perceptibles entre les États membres dans la destination des emplois délocalisés. 85% des emplois délocalisés du Royaume-Uni ont été transférés en Asie, principalement en Inde, tandis qu'un pourcentage similaire a été transféré de l'Allemagne dans les nouveaux États membres de l'UE. Les emplois délocalisés du secteur des services tendent à migrer vers l'Asie, tandis que les emplois manufacturiers sont transférés en

**Bien que les multinationales américaines aient transféré un grand nombre d'emplois des pays de l'UE-15, la grande majorité de ces emplois ont été relocalisés dans les nouveaux États membres de l'UE.**

majeure partie vers les nouveaux États membres de l'UE. Le propriétaire de l'entreprise semble jouer un rôle important dans les décisions d'implantation. Les entreprises nationales sont moins enclines à délocaliser des activités que les entreprises étrangères. Un tiers des entreprises ayant décidé de délocaliser des activités appartenaient à des nationaux. Un peu moins d'un tiers étaient originaires d'autres États membres, tandis que 20% étaient des entreprises nord-américaines. En Allemagne, cependant, les entreprises nord-américaines étaient responsables de 65% des transferts d'emplois à l'étranger à la suite d'une décision de délocalisation.

## Que nous réserve l'avenir?

À l'heure actuelle, la délocalisation n'est responsable que d'un nombre relativement restreint de pertes d'emplois à la suite de restructurations en Europe. Cependant, la pression concurrentielle exercée par l'étranger entraîne d'autres formes de pertes d'emplois. Comme les entreprises européennes sont de plus en plus confrontées à la concurrence étrangère, un nombre croissant d'entre elles se trouvent exposées au risque de ne pas pouvoir résister à cette concurrence et de devoir licencier du personnel. Ces emplois ne sont pas délocalisés: ils sont tout simplement perdus pour l'entreprise et pour le pays. Le choix d'un lieu pour la création de nouveaux emplois n'est pas non plus couvert par la notion de délocalisation. Celle-ci décrit seulement la situation qui se produit lorsque des emplois existants sont transférés ailleurs. Toutefois, les facteurs qui influencent la décision d'une entreprise de relocaliser des emplois dans un autre pays peuvent aussi influencer sur les décisions que celle-ci peut avoir à prendre en matière de nouveaux investissements et de création d'emplois. Il ne fait pas de doute que la division internationale du travail va continuer à subir des changements à mesure que les restructurations se produiront à travers le monde, et la délocalisation demeurera un élément de ces changements.

## Autres sources d'informations

Cette fiche d'information fait partie du dossier établi par Eurofound sur «Le tour du monde de 80 façons - le marché mondial d'aujourd'hui». Ce dossier explore l'impact de la mondialisation, en fournissant un éclairage sur les évolutions en cours, sur la façon dont elles sont perçues et sur les mesures prises pour faire face à leurs conséquences.

Pour obtenir un exemplaire du dossier ou de plus amples informations sur ce domaine d'activité, veuillez vous adresser par courriel à: [globalisation@eurofound.europa.eu](mailto:globalisation@eurofound.europa.eu)

Pour visualiser le dossier en ligne ainsi que tous les autres documents de la Fondation sur ce sujet, veuillez consulter le site: [www.eurofound.europa.eu/resourcepacks/globalisation.htm](http://www.eurofound.europa.eu/resourcepacks/globalisation.htm).

EF/08/35/FR-2

